

N OUV EWS E LLES UROPE

N°100

15/03/2002

E-mail FAX

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

"Cent numéros de solitude" ?

Cent numéros de Nouvelles-News-Europe et huit ans d'existence du Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général, pour quel bilan et quelles perspectives ?

Le bilan :

- deux communications de la Commission sur "Les services d'intérêt général en Europe" qui reconnaissent l'importance des services d'intérêt général (SIG) pour l'Union européenne, les définissent comme un élément constitutif du modèle social européen et un élément de la civilisation européenne. En même temps, ces communications continuent de préconiser la libéralisation des services d'intérêt économique général (SIEG), énergie, poste, télécommunications, transports, etc.

- l'article 16 introduit dans les traités par le traité d'Amsterdam, à la suite d'une longue bataille menée notamment par le CELSIG et les membres du réseau. Pour la première fois les services d'intérêt économique général sont reconnus dans les textes constitutifs des Communautés, ainsi que leur importance pour la cohésion sociale et territoriale de l'Union, mais cet article n'apporte pas la sécurité juridique nécessaire.

- l'article 36 de la Charte des droits fondamentaux, également issu d'une proposition du CELSIG, reconnaît le droit d'accès de chacun aux services d'intérêt économique général. Pour la première fois, dans un texte de rang supranational et dans un texte de l'Union européenne, la liaison est faite entre services d'intérêt général et droits fondamentaux. C'est la reconnaissance que les services d'intérêt général sont un élément de la garantie des droits fondamentaux, comme l'avait affirmé le CELSIG dès 1996.

- la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes qui amorce une doctrine européenne des SIG dans le droit communautaire. Nouvelles-News Europe s'efforce de suivre et de commenter cette progression.

- des propositions des institutions européennes et de la Commission qui mettent en avant le concept de "concurrence régulée" pour ce qui concerne les SIEG, et font des propositions de définition d'obligations de service public ou de service universel dans les directives sectorielles. Mais ces propositions comportent encore beaucoup d'ambiguités et d'incertitudes. Elles poussent vers toujours plus de libéralisation pour construire le marché intérieur. La régulation de la concurrence tend à se faire ... par la concurrence. On constate une habitude à faire de la libéralisation et de la concurrence un dogme et le seul but de la construction européenne, il n'est qu'à voir, notamment, les déclarations de l'actuelle Présidence espagnole, ou les nouvelles propositions de directives ou de règlements sur le gaz et l'électricité, les transports urbains, la poste, le 2^{ème} paquet ferroviaire, etc.

- un débat extrêmement fructueux et riche sur le rôle, la place, la définition des SIG en Europe, leur articulation avec la concurrence, la construction du territoire européen et du marché intérieur existe aujourd'hui.

Il n'est sans doute pas prêt de se terminer comme le laisse présager le calendrier des prochains mois. Il reste ...

"One hundred issues of solitude"

One hundred issues of Nouvelles-News Europe and eight years of existence of the European Liaison Committee on Services of General Interest, what are the achievements and what are the prospects?"

Achievements:

- two communications by the Commission on "services of general interest in Europe" which acknowledges the importance of services of general interest (SGI) for the European, defines them as a constitutive element of the European social model, as well as an element of European civilisation. At the same time, both communications continue to advocate the liberalisation of services of general economic interest (SGEI), energy, postal services, telecommunications, transports, etc.

- article 16 was added to the treaties by the Treaty of Amsterdam, following a lengthy battle, led by, in particular, the CELSIG and members of the network. For the first time services of general economic interest are being recognised in the constituent texts of the Communities so too their role in the social and territorial cohesion of the Union, however this article does not provide for the necessary legal surety.

- article 36 of the Charter of Fundamental rights equally originating from CELSIG's proposal, acknowledges the right of access to services of general economic interest for everyone. For the first time, in a text of supra national status as well as a text of the European Union status, a link is being made between services of general interest and fundamental rights. It represents an acknowledgement that services of general interest constitute an element of guarantee for fundamental rights, as affirmed by CELSIG as early back as 1996.

- the case law of the European Communities' Court of Justice which launches a European doctrine of the SGI in the Community law. Nouvelles-News Europe endeavours to follow up and comment this progression

- proposals of the European institutions of the Commission which advances the concept of "regulated competition" concerning the SGEI and makes proposals for the definition of the obligation of public service or of universal service in sector based directives. Nevertheless, these proposals still include a number of ambiguities and uncertainties. They continue to stress on still more of liberalisation in the construction of the internal market. Competition regulation tends to be achieved ... through competition. There is a tendency to make liberalisation and competition a dogma and the only goal of European construction, one can just judge by, in particular, the declaration of the current Spanish Presidency or still by the new proposals of directives or regulation concerning gas and electricity, urban transports, postal services, 2nd railways package, etc.

- a very fruitful and rich debate on the role, the place, the definition of SGI in Europe, their association with competition, the construction of European territory and the internal market, exists today .

It is doubtless not close to ending, as seems to suggest the agenda of the coming months. There are still ...

beaucoup à faire pour aboutir à des SIG européens et une notion européenne de SIG, tels que le préconise le CELSIG.

Les perspectives :

Dans les mois à venir, la question de la place et du rôle des SIG dans la construction européenne va être confrontée à trois gros chantiers. Les réponses qui seront apportées vont être déterminantes pour l'avenir même de l'Union et la plus grande vigilance va être nécessaire.

♦ Dans les prochains mois, la Commission doit répondre aux demandes des Conseils européens de Nice et de Laeken et i/ examiner la faisabilité d'une directive cadre sur les SIG et en commencer l'élaboration sur la base des propositions qui lui ont été faites par le Parlement européen, la CES et le CEEP, le CELSIG, le gouvernement français ii/ publier des lignes directrices sur le financement des SIEG, leur rapport avec les aides d'Etat, puis un projet de règlement iii/ proposer une méthodologie d'évaluation des SIG, contradictoire, pluraliste, publique, ainsi que le lui demande le Conseil, le Parlement, les partenaires sociaux, le CELSIG.

La Commission, qui est réticente à une directive cadre, va essayer d'aller le plus lentement possible. Or, en terme de droit, il est indispensable de sortir des discussions générales qui laissent le champ libre à toutes les libéralisations. Il va donc falloir veiller à ce que la Commission produise rapidement des propositions, et que celles-ci aillent dans le bon sens pour les SIG.

♦ Dans le cadre des discussions au sein de l'OMC sur l'Accord général sur les services (AGCS), la Commission a reçu mandat des Etats membres pour négocier. Elle vient de publier ses premières demandes à l'égard d'un certain nombre d'Etats (Colombie, Australie, Canada, Inde, Malaisie, Nouvelle Zélande, Panama, Philippines, Suisse, Etats Unis) : tous les services d'intérêt général de réseau y figurent (télécommunications, poste, énergie, transport, eau, etc.). Il est donc urgent que l'Union européenne clarifie sa doctrine sur les SIG afin de ne pas lâcher au niveau mondial les acquis difficilement obtenus au niveau européen de reconnaissance des missions de service public ou universel dans ces secteurs.

♦ la Convention vient de commencer ses travaux. D'ici juin 2003, elle doit proposer à la Conférence intergouvernementale, soit une révision des traités existants, soit un Traité constituant, soit une Constitution. Quelle que soit la forme qui sera proposé à l'issue de ces travaux, il est indispensable qu'y soit inclus un chapitre sur les SIG précisant leur rôle dans la civilisation européenne et le modèle social européen, les grands principes de leur définition, leur financement, leur évaluation, leur fonctionnement, les solidarités qu'ils impliquent. Cette étape "conventionnelle" est déterminante pour l'avenir : la Convention, les instances européennes, et les gouvernements des Etats membres, doivent signifier clairement le type de société qu'ils veulent développer en Europe pour répondre aux besoins des peuples et de la société civile européenne. Faute de traitement de ce sujet par la Convention, il y a les plus grands risques que les peuples européens deviennent de plus en plus sceptiques, voire hostiles à la construction européenne, s'en détournent et que celle-ci s'autodétruisse.

Toutes ces étapes doivent faire l'objet d'attention, de propositions et si nécessaire de mobilisation. Il reste encore beaucoup à faire, cent nouveaux numéros de Nouvelles-News-Europe y suffiront-ils ?

J-C Boual, P. Bauby, K. Varin

many things to do to achieve European SGI and European notion of SGI, such as advocated by the CELSIG.

Prospects:

Over the coming months, the question of the place and the role of SGI in the European construction will be faced with three main working area. Results of work from these areas shall be determinant for the very future of the Union and, hence, the highest level of watchfulness will be necessary.

♦ During the coming months, the Commission is to respond to the demands of the European Councils of Nice and Laeken and i/ examine the feasibility of a framework directive concerning SGI and commence its elaboration on the basis of proposals made to the Commission by the European Parliament, the ETUC and the CEEP, the CELSIG and the French government ii/ publish guidelines on the financing of SGEI, their relation with State aid and, then a draft regulation iii/ propose a methodology of assessment for the SGI, which will be open, pluralist and public, as asked by the Council, the Parliament, social partners and CELSIG.

The Commission, hesitant on the framework directive, is going to try to slow matters down as far as possible. According to the law, it is necessary to get through with general discussions which leave free room to all sorts of liberalisations. It is therefore necessary to see to it that the Commission quickly puts forward, some proposals, which lead in the right direction for the SGI.

♦ In the framework of discussions within the WTO on the General Agreement on Trade in Services (GATS), the Commission has received from member states the mandate to negotiate. It has just published its first demands concerning a certain number of countries (Columbia, Australia, Canada, India, Malaysia, New Zealand, Panama, The Philippines, Switzerland and the United States of America): all services of general interest in the network are mentioned (telecommunications, postal services, energy, transports, water supplies, etc). It is therefore urgent for the European Union to clarify its doctrine on SGI so as to avoid loosing, at the global level, achievements involving the acknowledgement of missions of public or universal services in this sector, so painfully acquired at the European level.

♦ The Convention has started its work. Between now and June 2003, it will have to make proposals to the Intergovernmental Conference for, either a revision of the existing treaties, a constituent Treaty or a Constitution. Whatever the form that will be proposed at the end of its session, it will be essential to include a chapter on SGI, clearly indicating their role in the European civilisation and the European social model, key principles of their definition, financing, assessment, operation and the solidarities they shall entail. This "convention" step is decisive for the future: the Convention, European authorities and governments of Member States must clearly indicate the kind of society they wish to develop in Europe to meet the aspirations of European peoples and of the civil community. Failing to deal with this subject at the Convention will introduce a high risk of making European people more and more sceptical or even hostile towards the European construction and turn away from it thus leading to Europe's self destruction.

All these steps need close follow-up, proposals and, where necessary mobilisation. A lot of things remain to be done, will a hundred more issues of News-Europe suffice?

J-C Boual, P. Bauby, K. Varin